

Le médecin libéral *Libéré*

GESTION D'ENTREPRISE - RESSOURCES HUMAINES - QUALITÉ DE VIE



Gestion cabinet : les clés de mars

Bienvenue dans cette nouvelle édition de notre newsletter dédiée aux médecins libéraux ! Ce mois-ci, nous vous proposons des outils et conseils pratiques pour optimiser votre gestion quotidienne, de la sécurité incendie à la cotation des actes.

Découvrez également nos astuces pour bien choisir vos prestataires et prévenir les risques de violence. Enfin, explorez nos supports et outils en gestion des ressources humaines, notamment pour déterminer le coût d'un salarié. Bonne lecture !

Méd'in 

Accéder à la plateforme 

Pour être contacté 

Tutoriel utilisateurs 

Notre démarche 

Déplacer son activité : quelles options sont à envisager ?

Ces deux options ont des implications différentes en termes de formalités administratives, juridiques et économiques.

Option 1 : clôturer complètement l'activité actuelle et démarrer directement sur un nouveau lieu d'exercice.

Option 2 : garder une activité sur le site actuel tout en développant progressivement mon activité sur un nouveau lieu d'exercice et qu'à terme il devienne un lieu d'exercice principal.

Une planification rigoureuse et une communication transparente avec toutes les parties prenantes, surtout avec les patients, sont essentielles pour assurer le succès de cette transition professionnelle.

Nos outils à votre disposition :

[Les démarches administratives et réglementaires - Cliquez ici](#)

[Check-list pour ouvrir un lieu d'exercice distinct - Cliquez ici](#)

[Check-list pour diminuer mon activité libérale - Cliquez ici](#)

[Comment ajouter une activité sur la carte CPS - Cliquez ici](#)



GESTION QUOTIDIENNE

Quelles **normes** de sécurité incendie pour l'aménagement d'un cabinet ?

Un cabinet médical est un ERP (établissement recevant du public) de type U correspondant à un établissement sanitaire sans hébergement, et de catégorie 5, pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes sans hébergement. La [réglementation ERP](#) et le [code du travail](#) imposent des règles strictes visant à prévenir les risques des patients et du personnel pour garantir une évacuation efficace en cas d'urgence.

Parmi les obligations principales, la présence et l'entretien régulier d'extincteurs sont indispensables. Les détecteurs de fumée, conformes à la norme NF EN 14604, doivent être installés et fonctionnels. Une issue de secours clairement signalée et dégagée est obligatoire, tout comme l'affichage d'un plan d'évacuation bien visible. Pensez donc à former le personnel aux consignes de sécurité, notamment à l'utilisation des extincteurs.

Au-delà des obligations réglementaires, certaines bonnes pratiques permettent de renforcer la sécurité : une vérification annuelle des installations électriques, des exercices d'évacuation réguliers, et l'absence de matériaux inflammables ou de surcharge électrique.

Ces normes garantissent la sécurité, assurent la conformité légale du cabinet et évitent ainsi des sanctions potentielles et des coûts supplémentaires.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions, allant d'une amende à une fermeture administrative. Tous les accessoires de sécurité incendie doivent être maintenus en bon état et vérifiés une fois par an par une personne habilitée. Ce contrôle sera indiqué dans votre registre de sécurité.

Pour aller plus loin :

[Le contenu du registre de sécurité](#)
[Cliquez ICI](#)

Des contrôles sont réalisés par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur ou par des techniciens compétents. Ils sont communiqués au maire qui peut imposer des essais et des vérifications supplémentaires, après avis de la commission de sécurité compétente.

Pour aller plus loin :

[L'aménagement d'un cabinet : démarches et normes](#) - [Cliquez ICI](#)

Comment bien choisir son prestataire ?

Choisir le bon prestataire, qu'il s'agisse de travaux, gestion informatique, administrative ou équipement médical, peut être un vrai défi. Voici quelques critères à prendre en compte :

Définissez vos besoins

Avant de commencer vos recherches, clarifiez vos attentes : quel type de prestation, exigences en qualité, délais, budget, normes et confidentialité ? Plus votre demande est précise, plus il sera facile de trouver le bon prestataire.

Comparez et vérifiez leur légitimité

Ne vous limitez pas à une seule offre. Demandez plusieurs devis et vérifiez la solidité (RNE, SIRET, certifications, assurances, expérience). Consultez des recommandations et des plateformes spécialisées pour garantir la fiabilité.

Analysez les devis et contrats

Un devis clair est indispensable : il doit mentionner le coût, délais et conditions de paiement. Un contrat précis évite les malentendus et définit les engagements de chaque partie.

Rencontrez le prestataire

Un entretien (même en visioconférence) est important pour évaluer la réactivité, le professionnalisme et la compréhension de vos besoins. N'hésitez pas à demander l'avis de confrère ayant recours à ce prestataire.

En suivant ces conseils, vous serez en mesure de choisir un prestataire de confiance qui saura répondre à vos besoins.

Nos outils & supports à disposition :

- [7 bons conseils pour choisir un prestataire - Cliquez ICI](#)
- [Choisir ses prestataires et formaliser les contrats pour réaliser des travaux - Cliquez ICI](#)
- [Vérifier la solidité d'une entreprise - Cliquez ICI](#)



Point de vigilance

Ne vous concentrez pas uniquement sur le prix. La qualité, la fiabilité et la capacité d'adaptation du prestataire sont essentielles. Évitez de payer la totalité à la signature du devis.

Comment prévenir les risques et réagir face aux violences ?

La violence dans l'exercice de la médecine est un sujet majeur puisqu'elle vient accentuer la souffrance déjà présente dans la profession. Prévenir et limiter la violence dans un cabinet médical est essentiel pour assurer la sécurité et le bien-être des professionnels de santé, du personnel et des patients.

Nos conseils :

- ✓ **Sensibiliser et former** : webinaires, gestion des conflits, signalement des incidents
- ✓ **Optimiser l'organisation** : conditions de travail, bien-être au travail
- ✓ **Adapter l'aménagement** : éclairage apaisant, mobilier ergonomique, séparations physiques, issues de secours
- ✓ **Renforcer la sécurité** : vidéosurveillance, interphone, bouton d'alerte
- ✓ **Définir des protocoles clairs** : procédure d'urgence et d'évacuation
- ✓ **Communiquer efficacement** : dialogue ouvert, affiches pédagogiques
- ✓ **Appliquer une politique de tolérance zéro** : affichage, brochures, courrier-type
- ✓ **Gérer l'attente** : information sur les temps d'attente, magazines, accès wifi

[Protocole de gestion des risques de violence - Cliquez ICI](#)



Réagir après un incident

Se faire accompagner est essentiel, que ce soit sur le plan judiciaire, psychologique, économique ou administratif.

En Occitanie, l'association MOTS soutient les confrères et consœurs confrontés à l'épuisement personnel et professionnel - [Lien](#)

[Comment agir face aux violences et limiter leurs conséquences - Cliquez ICI](#)



Mieux comprendre les mécanismes de la violence

Les violences ne sont pas toujours directes : elles s'accroissent souvent à travers des « petites violences quotidiennes » - manque de temps, charge administrative, pressions institutionnelles, difficultés économiques, collaboration dégradée. Anticiper et agir dès les premiers signes est une clé pour limiter leur impact.

Comment sont cotés les actes en médecine libérale ?

La cotation se fait principalement à l'aide de la NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels) pour les consultations et visites, et de la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) pour les actes techniques.

- Important**
- Traçabilité et justification : chaque acte doit être tracé et justifié dans le dossier médical.
 - Exactitude : la cotation doit refléter exactement l'acte réalisé, sans sur-cotation.

Stratégies & outils clés pour optimiser la cotation :



Penser au cumul des actes

L'optimisation de la facturation par le regroupement des actes similaires permet de maximiser l'efficacité tout en respectant les exigences tarifaires.



Optimiser le paramétrage de votre logiciel de cotation des actes

Le paramétrage optimal de votre logiciel est essentiel pour garantir une facturation rapide et conforme aux règles.



Appliquer les majorations et modificateurs

Les majorations et les modificateurs sont des leviers essentiels pour maximiser les tarifs.



Se former régulièrement

La maîtrise des systèmes de cotation et de ses évolutions contribue à une facturation optimale.



Les outils à disposition

[Cotation des actes et optimisation](#)
[Cliquez ICI](#)

[Décryptage des modalités de rémunération](#)
[Cliquez ICI](#)

[Mémo cotation NGAP](#)
[Cliquez ICI](#)

[Mémo cotation CCAM](#)
[Cliquez ICI](#)

Pour une liste complète des actes, il est nécessaire de consulter directement la base de données officielle de la **CCAM** ou **NGAP** sur des plateformes comme www.ameli.fr



RESSOURCES HUMAINES

Comment déterminer le coût d'un salarié ?

Les composantes principales à intégrer pour éviter toutes sources de confusion :

- Le salaire net perçu par le salarié doit être recalculé en ajoutant les diverses cotisations sociales et fiscales pour déterminer le salaire brut patronal,
- Les frais liés à la gestion du salarié : édition des bulletins de paye, équipements, transport...,
- La nécessité d'intégrer dans le calcul du salaire un principe d'équité avec les autres collaborateurs,
- Le respect des dispositions d'une éventuelle convention collective ou à défaut celles du code du travail.

Exemple de chiffrage d'un salaire

Je propose à mon salarié
2 000 € brut par mois.

2 000 €

Salaire brut salarial =
salaire de base + primes et avantages.

Pour calculer le salaire net (ce que le salarié
touche à la fin du mois) je dois enlever les
charges salariales que l'on chiffre en
moyenne à 23 %.

460 € charges
Soit **1 540 €**
net/mois

Salaire net = salaire brut salarial -
cotisations (Assurance Maladie, vieillesse,
chômage, CGS, CRDS, allocations familiales,
accidents du travail...)

Pour connaître le coût total pour
l'employeur j'ajoute les cotisations
patronales au salaire brut avec une
moyenne à 44 %

880 € charges
Soit **2 880 €**
/mois

Salaire brut patronal = salaire brut
du salarié + cotisations patronales.



Il est important de toujours négocier avec un salaire brut : les taux de charges peuvent être modifiés et le calcul de l'impôt est fonction de variables dont vous n'avez pas la maîtrise.

Pensez à intégrer dans votre calcul global :

D'éventuelles primes de type 13ème mois, prime de vacances, coût d'éventuelles formations... peuvent être obligatoires en fonction des conventions collectives ou à votre main en fonction de votre politique d'emploi. Les autres charges/taxes liées au salaire ou induites par le recrutement : médecine du travail, mutuelle, poste de travail, les titres restaurants...

Les outils à disposition :

[Calculatrice URSSAF simulation salaire - Cliquez ICI](#)

[Calculer le coût global d'un salarié - Cliquez ICI](#)



GESTION QUOTIDIENNE

Quelles sont les charges **défiscales** ?

En tant que médecin entrepreneur individuel, plusieurs avantages fiscaux sont possibles :

- **Exonération de TVA** : vous êtes exonéré de TVA sauf sur certaines activités connexes comme l'expertise et le conseil, avec un seuil de 32 000 €.
- **Défiscalisation des revenus de la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA)** : les revenus obtenus sont défiscalisables jusqu'à un maximum de 60 jours par an. Attention seulement si une zone d'intervention prioritaire - ZIP - est présente dans le département pour les Régulateurs et seulement s'ils exercent en ZIP pour les Effecteurs
- **Réductions et crédits d'impôt** : vous pouvez bénéficier de réductions et crédits pour les dépenses liées à votre activité

Si vous optez pour le régime de la déclaration contrôlée 2035 notamment : les dépenses de formation, les paiements de leasing en tant que charges d'exploitation, les investissements en matériels médicaux (amortissement).

Si vous optez pour le régime de la déclaration Micro-BNC : vous pouvez bénéficier d'un abattement de 34 % sur les honoraires perçus avant imposition.

Liées à votre lieu d'exercice : si vous exercez dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou une zone de France Ruralité Revitalisation (FRR), vous pouvez bénéficier d'exonérations fiscales ponctuelles sur les bénéfices, la taxe foncière, la CFE, la CET et les cotisations patronales, si honoraires inférieurs à 77 700 €.

Nos conseils :

Les aspects financiers et fiscaux de votre projet :

Estimez vos besoins, notamment en termes de trésorerie.

Construisez avec l'aide d'un expert-comptable un budget prévisionnel de votre activité, sachant qu'une installation peut nécessiter des investissements plus ou moins lourds et le recours à un emprunt bancaire.

Abordez la question de l'optimisation fiscale en dernier point de votre étude, les règles fiscales et sociales étant susceptibles de changer chaque année.

Nos outils :

Les réflexions juridiques et stratégiques nécessaires pour s'installer - Cliquez ICI

Trouver la bonne solution de financement pour s'équiper - Cliquez ICI

Charges déductibles de sa fiscalité - Cliquez ICI